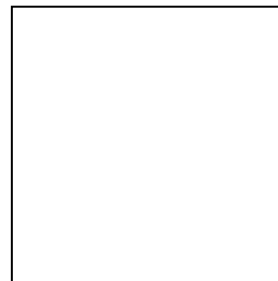




VACANCES SPORTIVES



FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2016-2017

L'enfant

NOM (en majuscules) : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Age :ans Fille Garçon

Les parents ou le représentant légal (cocher selon situation)

Adresse : Code Postal :

VILLE (en majuscules): N° Allocataire :

(obligatoire en cas d'urgence) :	Mère de l'enfant	Père de l'enfant
NOM :
Prénom :
Domicile :
Professionnel :
Portable :
Courriel :

AUTORISATION PARENTALE *

Je soussigné(e),
autorise l'enfant désigné à participer aux activités proposées par la Ville de Loudun dans le cadre des "Vacances Sportives" dont la nature et les modalités de mise en place m'ont été communiquées, notamment en matière de responsabilité.

- Je me suis assuré(e) auprès d'un médecin que l'enfant ne présente pas de contre indication à la pratique sportive.
- Je m'engage à déposer et à venir chercher l'enfant aux horaires prévus, sans retard. (9h30/16h30)

De façon permanente, je l'autorise à partir seul à l'issue de la journée * :
NON OUI (dès qu'il a quitté les lieux, l'enfant n'est plus sous la responsabilité de l'Encadrant)

Je suis informé(e) que si une tierce personne vient chercher l'enfant à la fin de la séance, de façon occasionnelle ou permanente, elle devra être munie d'une autorisation signée de ma part qui sera remise à l'encadrant municipal. Cette personne devra être âgée d'au moins 16 ans et son identité pourra être vérifiée.

J'autorise la Ville de Loudun à utiliser l'image de l'enfant afin de promouvoir les "Vacances Sportives" (presse, internet, guide, publications...)
NON OUI

J'autorise les organisateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur. J'en accepte les clauses et m'engage à les respecter.

Fait à Loudun, le
Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

* sauf modification, la présente autorisation est valable pour toutes les activités proposées dans le cadre des "Vacances Sportives" auxquelles l'enfant est inscrit au fur et à mesure de l'année., c'est-à-dire du 1er janvier au 31 décembre.